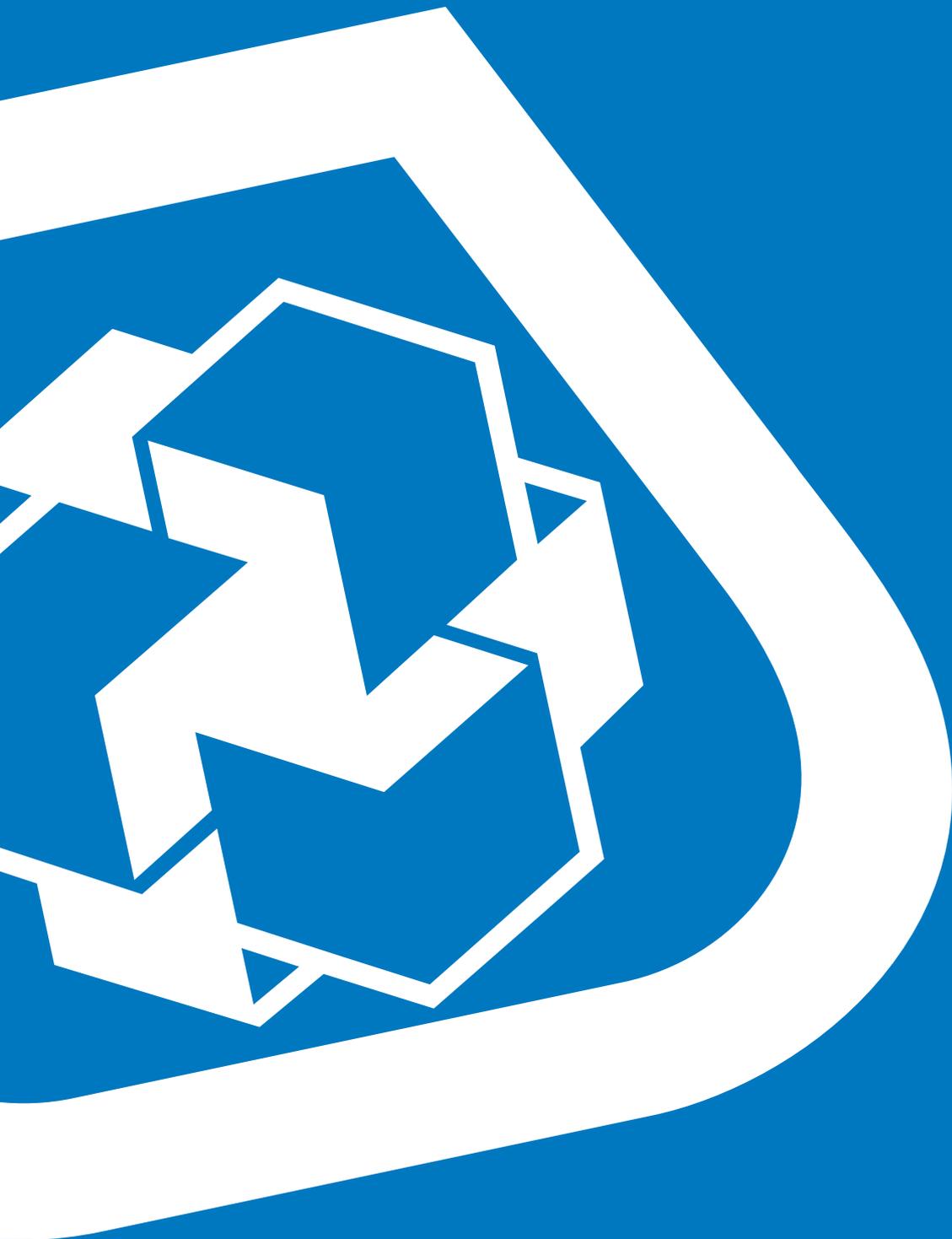


CODE ETHIQUE

Janvier 2025



Sommaire

| | |
|--|-------------|
| Message de notre Direction | p 3 |
| 01 Principes généraux | p 5 |
| 02 Le code de conduite commerciale | p 9 |
| Respect des lois et lutte contre la corruption | p 10 |
| Conflit d'intérêts | p 10 |
| Cadeaux, donations, parrainages et divertissements | p 13 |
| Gestion des actifs matériels et immatériels | p 14 |
| Propriété intellectuelle | p 14 |
| Confidentialité et protection des données personnelles | p 15 |
| Gestion informatique et cybersécurité | p 15 |
| Exactitude et transparence des rapports financiers | p 16 |
| Proscrire les pratiques frauduleuses | p 17 |
| Concurrence loyale | p 18 |
| Relations avec les clients | p 19 |
| Gestion des fournisseurs | p 19 |
| Financement politique | p 21 |
| Les territoires locaux | p 21 |
| Réputation du Groupe | p 22 |
| Pouvoirs publics | p 22 |
| Relations avec les médias | p 23 |
| 03 Personnel | p 25 |
| Droits de l'homme et politiques du travail | p 25 |
| Égalité des chances | p 27 |
| Harcèlement, intimidation et harcèlement moral | p 29 |
| Conditions de l'environnement de travail | p 30 |
| Vie privée | p 31 |
| Activités politiques | p 33 |
| 04 Santé, sécurité et environnement | p 35 |
| Santé et sécurité sur le lieu de travail | p 35 |
| Protection de l'environnement dans les process | p 36 |
| Sécurité et développement durable des produits | p 37 |
| 05 Promotion, diffusion et établissement des rapports | p 39 |
| Diffusion | p 39 |
| Mise en œuvre et contrôle | p 40 |
| Signalement et violations | p 42 |



Message de notre Direction

L'intégrité, la transparence et la loyauté sont les principes qui guident le Groupe MAPEI dans ses activités et ses relations au quotidien. Nos principes éthiques sont énoncés dans le Code Ethique du Groupe et s'appliquent à tous les collaborateurs MAPEI, fournisseurs, clients, agents, partenaires et autres parties prenantes qui interagissent avec le Groupe MAPEI dans le monde entier.

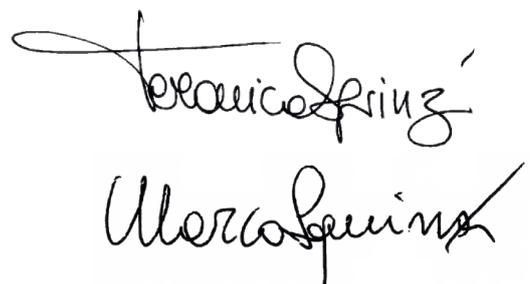
Ce Code définit notre approche durable de conduite professionnelle. Il se concentre sur les valeurs et les responsabilités de nos équipes, rassemble nos lignes directrices en matière de Santé, Sécurité et d'Environnement et, enfin, fixe les règles pour assurer la pleine connaissance et la mise en œuvre du Code dans toutes les filiales du Groupe.

Le comportement et l'intégrité des collaborateurs MAPEI sont essentiels pour faire de notre Groupe un lieu dans lequel nous sommes fiers de travailler et un partenaire fiable pour nos parties prenantes.

Le respect du Code Ethique est une exigence incontournable. Dans les situations d'incertitude, le Code aide à la prise de décision et à la réalisation d'activités toujours en conformité avec nos valeurs d'Entreprise. En outre, ce document contient des informations sur les ressources qui peuvent aider à poser des questions ou à soulever des préoccupations sans crainte de représailles.

Prenez plaisir à lire ce document et apportez-y votre contribution essentielle pour que le Code Ethique soit connu de tous et que ses valeurs, règles et principes soient respectés au sein de notre Groupe.

Merci de votre précieuse contribution au succès de MAPEI.



Two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'Piero Springi' and the bottom signature is 'Alessandro Spina'.

Marco, Sara Jane et Chiara
MAPEI - Italie





01

Principes généraux

Le Code Ethique est un document qui résume les principes éthiques et le code de conduite professionnelle à tenir avec le Groupe MAPEI, ci-après "le Groupe" ou "MAPEI"). Le Code est l'outil de référence par lequel MAPEI a fixé les normes à appliquer aux activités du Groupe, dans le but de prévenir et de contrôler toute violation éventuelle.

Le Code est une "**charte des principes, des valeurs et un guide de comportement**" soutenant les quatre piliers fondamentaux du Groupe MAPEI :

- ▶ **L'INTERNATIONALISATION**
- ▶ **LA SPECIALISATION**
- ▶ **LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**
- ▶ **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Golden Bridge,
Ba Na Hills, Da Nang, Vietnam



Tous les administrateurs, directeurs généraux et collaborateurs des sociétés du Groupe MAPEI (ci-après "le personnel MAPEI" ou "les collaborateurs MAPEI") et les autres entités, sujets et sociétés agissant au nom ou pour le compte du Groupe MAPEI (ci-après les "destinataires du Code", y compris les "collaborateurs MAPEI") doivent exercer leurs activités, leurs tâches et leurs responsabilités dans le respect des principes, des valeurs et des règles définis dans le présent Code. Le respect du Code Ethique est considéré comme une exigence essentielle des obligations contractuelles de tous les collaborateurs MAPEI.

Chaque société du Groupe, sous la responsabilité du Directeur Général, doit garantir le respect et la mise en œuvre des principes et règles du Code.

Le Groupe MAPEI mène ses activités conformément aux déclarations énoncées dans le présent Code Ethique et fera tout son possible pour que ce Code soit considéré comme une norme d'excellence pour la conduite professionnelle de toutes les parties avec lesquelles le Groupe entretient des relations commerciales à long terme, telles que les



conseillers, les experts, les agents, les distributeurs, les fournisseurs et les clients.

TRANSPARENCE, INTEGRITE ET LOYAUTE caractérisent toutes les relations professionnelles menées par le Groupe MAPEI.

En particulier, le Groupe MAPEI s'engage à :

- ▶ diffuser l'éthique et les principes du Code à l'ensemble du Groupe et à tous les destinataires ;
- ▶ garantir que quiconque signalant de bonne foi une violation de ce Code ne sera soumis à aucune forme de représailles ;
- ▶ contrôler régulièrement le respect des règles du Code ;
- ▶ adopter, si nécessaire, des mesures justes et proportionnelles aux violations commises par rapport aux règles du Code. Le Groupe MAPEI estime qu'au vu de ce qui précède, **l'efficacité et l'efficacité du système de contrôle interne sont déterminantes.**

Le "système de contrôle interne" fait référence aux règles, procédures, structures organisationnelles et activités connexes conçues pour garantir, par un processus approprié d'identification, de mesure, de gestion et de surveillance des principaux risques du Groupe, les objectifs suivants :

- ▶ l'efficacité et l'efficacité des opérations commerciales, en garantissant la traçabilité des documents et des décisions ;
- ▶ la fiabilité de la gestion comptable et de l'information ;
- ▶ la conformité aux lois et règlements ;
- ▶ la conservation des actifs de l'Entreprise.

Par conséquent, les destinataires du Code sont tenus de respecter les normes les plus élevées en matière de conduite commerciale et de contribuer à l'amélioration constante du système de contrôle interne.





02

Le code de conduite commerciale

Le Groupe MAPEI demande à tous les collaborateurs MAPEI, ainsi qu'à tous les destinataires du Code, d'exercer leurs activités dans le respect de ses valeurs en matière de conduite commerciale.

Tous les destinataires du Code représentent le Groupe MAPEI et leurs actions ont un impact sur la réputation, l'image et la culture du Groupe.

Par conséquent, tous doivent exercer leurs activités professionnelles au nom du Groupe MAPEI dans le respect des politiques énoncées ci-après.

Respect des lois et lutte contre la corruption

Le Groupe MAPEI et tous les destinataires du présent Code s'engagent à agir avec la plus grande intégrité, honnêteté et équité dans toutes les relations à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe, dans le respect des lois et des réglementations nationales et internationales.

Une attention particulière est portée au **respect des réglementations anti-corruption en vigueur dans les pays où le Groupe opère**. Le Groupe MAPEI ne tolère aucune forme de corruption ni aucun comportement visant à influencer de manière inappropriée les décisions des représentants de l'administration publique, des individus ou des entités privées afin d'obtenir un avantage commercial inapproprié.

Tous les destinataires du Code doivent rejeter toute forme de corruption, active ou passive, qu'il s'agisse de transactions nationales ou internationales. Aucun directeur, manager, collaborateur, agent ou autre représentant ne peut, directement ou indirectement, accepter, solliciter, offrir ou payer des sommes d'argent ou des objets de valeur (y compris des services, des avantages ou des cadeaux), même sous pression.

Les principes anti-corruption du Groupe MAPEI fournissent un cadre de référence général relatif à l'interdiction de la corruption et de ses pratiques au sein du Groupe dans le monde entier.

Il est fondamental de signaler à son supérieur hiérarchique et/ou au service d'audit interne de l'Entreprise toute situation et/ou tout comportement suspect susceptible d'impliquer des cas de corruption.

Conflit d'intérêts

Toutes les décisions liées aux activités commerciales doivent être prises dans l'intérêt du Groupe. Un conflit d'intérêt, en particulier en ce qui concerne les relations personnelles, des intérêts financiers ou familiaux, porterait préjudice à la capacité d'une personne à accomplir objectivement ses tâches et assumer ses responsabilités au nom du Groupe MAPEI ou pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.



Par conséquent, tous les destinataires du présent Code doivent éviter toute situation dans laquelle un conflit d'intérêt pourrait survenir ou interférer, ne serait-ce qu'en apparence, avec leur capacité à prendre des décisions dans l'intérêt exclusif du Groupe.

Il est interdit de concurrencer le Groupe MAPEI, en particulier en ce qui concerne les activités dans lesquelles MAPEI est impliqué, dans l'achat, la vente ou la location de biens. Il est également interdit d'accepter personnellement des actifs financiers ou des opportunités susceptibles d'intéresser le Groupe.

Tout intérêt économique significatif de votre part ou d'un membre de votre famille à l'égard d'une personne ou d'une organisation en concurrence avec MAPEI doit être immédiatement communiqué à votre supérieur hiérarchique.

Les cas typiques de conflits d'intérêt potentiels à éviter comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- ▶ détenir des intérêts financiers ou des parts chez des fournisseurs, des clients ou des concurrents du Groupe ;
- ▶ exploiter à des fins personnelles toute opportunité commerciale ou de profit qui concerne MAPEI ou qui est, en tout état de cause, en concurrence avec le Groupe ;
- ▶ être employé par une société à but lucratif extérieure au Groupe MAPEI, sans avoir reçu l'approbation préalable du Directeur Général et sans en avoir informé la direction des Ressources Humaines. Ceci pour veiller au respect de la législation en vigueur ;
- ▶ établir et favoriser des relations professionnelles et commerciales qui impliquent des membres de la famille ;
- ▶ l'obtention de tout type de bénéfice ou d'avantage économique de la part d'un tiers, sous quelque forme que ce soit, du fait de leur responsabilité au sein de MAPEI.



Bâtiments résidentiels Sapphire
Berlin, Allemagne

La clé du traitement des conflits potentiels réside dans la transparence totale et la communication des faits à sa hiérarchie, en faisant preuve d'honnêteté et de la plus grande intégrité. En cas de doute, privilégiez la communication.

Tout conflit d'intérêts ou suspicion de conflit, s'il n'est pas correctement et soigneusement communiqué en interne, pourrait conduire à :

- ▶ des problèmes de confiance entre l'individu et le Groupe MAPEI ;
- ▶ un climat commercial défavorable qui pourrait affecter d'autres collègues ;
- ▶ un mécontentement et une méfiance parmi le personnel MAPEI, les clients ou les fournisseurs de MAPEI ;
- ▶ une atteinte à la réputation du Groupe ;
- ▶ exposer l'Entreprise à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Cadeaux, donations, parrainages et divertissements

Le Groupe MAPEI a adopté des procédures concernant les initiatives de marketing destinées à soutenir et promouvoir l'image du Groupe et de ses activités, tout en garantissant la réputation des bénéficiaires de ces activités et le respect des principes définis dans le présent Code.

Il est permis d'offrir des cadeaux, de réaliser des dons, de mettre en place des parrainages ou d'organiser des événements ou divertissements dans un cadre donné. L'échange de cadeaux d'une valeur modeste, communément acceptés au niveau international, peut renforcer et développer les relations d'affaires ; le parrainage ou l'organisation d'un événement ou d'un divertissement participent à la réputation positive du Groupe MAPEI. Les dons réalisés en faveur d'œuvres caritatives sont un moyen de soutenir les communautés des pays où MAPEI exerce ses activités. L'ensemble de ces actions doit être validé par un membre du Comité de Direction.

Gestion des actifs matériels et immatériels

Tous les destinataires du Code sont tenus de protéger et d'utiliser les ressources du Groupe MAPEI de manière appropriée, en adoptant un comportement responsable.

Les ressources et le matériel du Groupe sont la propriété de MAPEI et ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles. Par conséquent, les collaborateurs MAPEI doivent :

- ▶ utiliser efficacement les fonds et actifs MAPEI et entretenir les équipements de manière responsable ;
- ▶ protéger toutes les ressources de MAPEI contre la perte, le vol, le gaspillage et la négligence ;
- ▶ assurer l'élimination responsable des matériels en excès en suivant les procédures appropriées ;
- ▶ ne pas utiliser le matériel, les fonds ou les autres ressources de MAPEI pour promouvoir des activités externes, illégales ou non autorisées.

Propriété intellectuelle

Le succès continu et la croissance future du Groupe MAPEI dépendent de produits et de solutions innovants. Afin d'obtenir un avantage concurrentiel considérable pour toutes les activités de MAPEI, la propriété intellectuelle du Groupe doit être protégée contre le vol, l'utilisation inappropriée et la perte.

L'ensemble de la propriété intellectuelle, du savoir-faire, des brevets, des droits d'auteur, des marques ou des secrets commerciaux du Groupe MAPEI sont considérés comme des ressources stratégiques que tous les destinataires du présent Code doivent protéger.

Si les ressources stratégiques susmentionnées sont divulguées de manière inappropriée, intentionnellement ou non, les actifs et/ou l'image du Groupe MAPEI peuvent être affectés. Par conséquent, tous les collaborateurs MAPEI ou tout autre destinataire du présent Code ne doivent en aucun cas divulguer à des tiers des informations concernant

des données techniques, technologiques et commerciales appartenant au Groupe MAPEI, ou toute autre information non publiée concernant le Groupe MAPEI.

Le Groupe MAPEI reconnaît et respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers.

Confidentialité et protection des données personnelles

Dans le cadre de l'exécution de ses activités commerciales courantes, le Groupe MAPEI recueille une quantité considérable de données personnelles et d'informations confidentielles qu'il s'engage à traiter dans le respect des lois relatives à la confidentialité en vigueur dans les juridictions où il opère et de suivre les meilleures pratiques en matière de protection des données.

Pour ce faire, **le Groupe MAPEI garantit un niveau de sécurité élevé lors du choix et de l'utilisation des technologies destinées au traitement des données personnelles et d'informations confidentielles.**

Gestion informatique et cybersécurité

La digitalisation des procédures et des services a entraîné une croissance significative de l'infrastructure informatique et du volume de données gérées. Les logiciels et les services informatiques jouent un rôle déterminant dans le soutien des opérations du Groupe à l'échelle mondiale. Il est fondamental de traiter les risques associés à la protection des systèmes informatiques, la confidentialité et la disponibilité des informations.

Le Groupe MAPEI a conçu et mis en place un système de contrôle efficace en termes de cybersécurité afin de faire face à l'augmentation des cyber-attaques qui présentent des risques graves, tant d'un point de vue financier qu'opérationnel.

Le comportement et la sensibilisation des collaborateurs MAPEI jouent un rôle crucial dans la protection des

systèmes informatiques contre toute attaque potentielle ou utilisations inappropriées.

En conséquence, le personnel MAPEI doit :

- ▶ se conformer aux politiques du Groupe et aux politiques locales pour la protection de l'information et satisfaire aux exigences réglementaires en matière de données ;
- ▶ utiliser et protéger les mots de passe d'accès aux ordinateurs et aux réseaux ;
- ▶ sauvegarder les informations sensibles, renseignements exclusifs ou hautement confidentiels dans des fichiers protégés sur les serveurs sécurisés fournis par le Groupe ;
- ▶ protéger tous les appareils électroniques ;
- ▶ se conformer aux contrôles de sécurité de l'information ;
- ▶ protéger l'équipement et les systèmes de MAPEI contre la pornographie, l'escroquerie et tout autre contenu illégal, offensant ou inapproprié.

Exactitude et transparence des rapports financiers

En vue de l'établissement des rapports financiers, **il est essentiel que les comptes et les registres de MAPEI reflètent avec exactitude et sincérité toutes les transactions.**

Les résultats des transactions effectuées par MAPEI doivent être enregistrés conformément aux exigences légales et aux principes comptables généralement acceptés. Toutes les écritures doivent être étayées par une documentation appropriée. Il s'agit notamment des rapports financiers, les rapports sur les voyages et les dépenses, la documentation sur les achats et les ventes, les rapports de gestion internes et tout autre document pouvant faire référence à des valeurs ou à des transactions commerciales ou financières.

Il est strictement interdit de falsifier ou d'omettre toute transaction susceptible de donner lieu à un enregistrement incorrect de l'actif, du passif, des revenus ou des dépenses.

Proscrire les pratiques frauduleuses

Le Groupe MAPEI s'efforce de s'assurer que les activités soient toujours menées avec intégrité et honnêteté.

Les pratiques frauduleuses sont interdites en toutes circonstances. Les actions à proscrire absolument sont :

- ▶ la falsification ou l'altération de chèques, de factures ou de tout autre document ;
- ▶ le détournement de fonds ou d'autres actifs ;
- ▶ la gestion ou la déclaration inappropriée de transactions financières ou de capitaux ;
- ▶ le vol ou la malhonnêteté ;
- ▶ la destruction, l'altération ou le vol de documents, installations ou matériels.

Il est fondamental de signaler à votre supérieur hiérarchique et au service d'audit interne de l'Entreprise toute situation frauduleuse présumée ou réelle.



Réserve mondiale des semences
Svalbard, Norvège

Mirabel Towers
Vancouver, Canada



Concurrence loyale

Le Groupe MAPEI reconnaît l'importance fondamentale d'un marché concurrentiel et s'engage à se conformer pleinement aux réglementations relatives à la concurrence et à toute autre forme de protection des consommateurs qui pourrait être applicable sur le territoire où le Groupe opère.

Le Groupe MAPEI et ses collaborateurs ne doivent se livrer à aucune pratique susceptible de constituer une violation de la législation régissant la concurrence.

Dans le domaine de la concurrence loyale, le Groupe MAPEI s'engage à ne jamais violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.

Il est toutefois permis de recueillir des informations sur nos concurrents à partir de sources publiques, y compris des articles, publicités, brochures, études, communiqués de presse, documents publics, etc.



Le Groupe et le personnel MAPEI s'engagent à maintenir et améliorer leurs relations avec toutes les parties prenantes, en agissant de bonne foi, loyalement, de manière équitable et transparente dans le respect des valeurs éthiques de MAPEI.

Relations avec les clients

Le Groupe MAPEI fonde l'excellence et la durabilité de ses produits sur la recherche et le développement continus afin d'offrir des solutions et des services toujours plus durables et de haute qualité, garantissant l'entière satisfaction des clients.

Pour le Groupe MAPEI, il est fondamental que les clients soient traités de manière équitable et honnête. Il exige donc que les collaborateurs MAPEI, et tout autre destinataire du présent Code, établissent des relations professionnelles équitables et transparentes avec les clients.

Le personnel MAPEI doit suivre les procédures internes appliquées par leurs sociétés respectives afin d'atteindre cet objectif, en développant des relations profitables et durables avec les clients, et en offrant sécurité, assistance, qualité et valeur grâce à une innovation permanente.

Les sociétés du Groupe MAPEI proscrivent toute discrimination dans les négociations avec les clients ou l'utilisation impropre de leur pouvoir contractuel au détriment d'un client.

Gestion des fournisseurs

Les fournisseurs jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité générale de MAPEI.

Le Groupe MAPEI exige que les fournisseurs et sous-traitants se conforment aux principes et aux règles énoncés dans le présent document.

Tous les collaborateurs MAPEI sont invités à mettre en place et à maintenir des relations stables, transparentes et coopératives avec les fournisseurs, fondées sur l'équité, l'impartialité et l'égalité des chances pour toutes les parties concernées.

Afin de garantir en permanence le plus haut niveau de satisfaction du client, le Groupe sélectionne ses fournisseurs par des méthodes appropriées et objectives prenant en compte la qualité, l'innovation, la pertinence technique, les critères économiques et les aspects de durabilité, tels que le respect des lois applicables en matière de droits de l'homme et de travail, de santé, de sécurité et d'environnement.

Par conséquent, le personnel MAPEI traitant avec des fournisseurs doit :

- sélectionner les fournisseurs sur la base d'offres compétitives et de critères objectifs pour l'évaluation de leurs performances et de la qualité de leur service.



Doi Inthanon
Chiangmai, Thaïlande

- ▶ garantir que toutes les offres des fournisseurs soient comparées et analysées de manière équitable, sans favoritisme ;
- ▶ faire preuve de transparence pendant le processus d'appel d'offres et fournir un retour d'information honnête pour les offres rejetées.

Il est fondamental de proscrire tout avantage personnel découlant de la relation de travail avec MAPEI ou du poste occupé au sein de MAPEI.

Par conséquent, il convient d'être particulièrement vigilant lorsque l'on utilise personnellement des services ou que l'on réalise des achats de biens auprès d'une personne ou d'une entité qui a, ou a l'intention d'avoir, une relation commerciale avec MAPEI.

Pour écarter ne serait-ce que la suspicion d'un conflit d'intérêt, il est nécessaire de régler les biens ou services au prix du marché et d'éviter, dans tous les cas, que tout avantage personnel ne soit préjudiciable ou moins avantageux pour MAPEI.

Financement politique

Afin de maintenir le plus haut niveau de neutralité, il est interdit de financer des partis politiques, comités politiques, candidats politiques ou des personnes exerçant une fonction publique dans un pays au nom de MAPEI, même si cela est considéré comme légal au regard de la loi.

Les territoires locaux

Le Groupe entend contribuer à la croissance des territoires où il opère en soutenant et en favorisant, dans la mesure du possible, le recrutement de travailleurs locaux et en établissant des partenariats avec des fournisseurs locaux, contribuant ainsi au développement économique et social des territoires d'implantation.

Les relations avec les populations locales engagées avec les entreprises MAPEI sont également renforcées par des dons et des parrainages destinés à soutenir des initiatives culturelles ou des événements sportifs, après s'être assuré de l'intégrité des bénéficiaires et de la cohérence de l'action avec les dispositions du Code.

Réputation du Groupe

L'image et la réputation du Groupe MAPEI sont intimement liées à la perception que les parties prenantes ont du Groupe et de ses activités. MAPEI s'engage à protéger sa réputation en accord avec les principes du Code Ethique.

Il est fondamental de veiller soigneusement à ne pas nuire ou porter atteinte à l'image du Groupe dans toutes les communications.

La réputation de l'Entreprise dépend également du comportement de chaque collaborateur qui doit donc :

- ▶ agir dans le meilleur intérêt de MAPEI ;
- ▶ démontrer les valeurs de MAPEI dans son comportement professionnel au quotidien ;
- ▶ s'abstenir de prendre la parole ou écrire au nom de MAPEI à moins d'y être autorisé à l'avance ;
- ▶ s'abstenir de prendre la parole ou répondre à des questions qui ne relèvent pas de sa compétence ;
- ▶ s'assurer qu'il n'y a pas de confusion entre les opinions personnelles et les opinions de MAPEI (par exemple, le papier à en-tête ou les courriels de MAPEI ne doivent pas être utilisés par le personnel MAPEI pour des sujets autres que professionnels).

Pouvoirs publics

Le Groupe MAPEI adopte un dialogue collaboratif, équitable et transparent avec les représentants des pouvoirs publics en garantissant toujours une réponse à toute demande formelle.

Les relations avec les pouvoirs publics doivent être gérées par les fonctions et les collaborateurs délégués à cet effet.

Toutes ces relations doivent être gérées de manière transparente dans le respect des valeurs du Groupe MAPEI.

Dans le respect de la loi et du bon sens, le Groupe MAPEI et les destinataires du présent Code ne doivent pas offrir de cadeaux ou réaliser des dons à tout représentant d'une institution publique afin d'éviter toute erreur d'interprétation et donc toute atteinte à la réputation.

Relations avec les médias

Les communications avec les médias jouent un rôle fondamental pour l'image du Groupe MAPEI. Par conséquent, les informations concernant MAPEI doivent être fournies de manière véridique et cohérente uniquement par les Directeurs, les cadres ou les collaborateurs chargés des relations avec les médias, en se conformant strictement aux règles du Groupe MAPEI.

Aucune autre personne de MAPEI ne doit fournir d'informations qui ne soient accessibles au public sur le Groupe MAPEI aux médias. Aucun contact ne doit être établi avec les médias dans le but de divulguer des informations confidentielles sur MAPEI. Les personnes en charge des relations presse et médias doivent s'assurer que les questions posées par les médias soient bien adressées à la personne responsable et compétente.

La technologie et les réseaux sociaux continuent de créer de nouvelles façons d'interagir et de communiquer. Le Groupe MAPEI applique généralement les mêmes règles aux réseaux sociaux que celles qui s'appliquent aux médias traditionnels. En outre, **MAPEI s'efforce d'établir des normes pour une utilisation responsable des réseaux sociaux sur des activités professionnelles ou sur la marque, afin d'éviter de révéler par inadvertance des informations confidentielles concernant des activités ou des sujets confidentiels.**

Fabio, Micol, Paola, Alice et Simona

MAPEI - Italie





03

Personnel

Droits de l'homme et politiques du travail

Le Groupe MAPEI opère en conformité avec les conventions des Nations Unies, y compris les conventions relatives aux droits de l'homme, et celles de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Partout où le Groupe exerce ses activités, MAPEI s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour garantir la reconnaissance et le respect des réglementations régissant le travail et le recrutement du personnel, y compris les lois protégeant les droits de l'homme, la liberté d'association, la vie privée et

Jeux du Commonwealth
Village des athlètes
Gold Coast, Australie



l'égalité des chances dans l'emploi.

Le Groupe MAPEI s'efforce de garantir des conditions de travail respectueuses des droits de l'homme et proscrit toute forme de travail illégal, travail des enfants, travail forcé ou coercitif, traite des êtres humains ou toute pratique considérée comme des formes modernes d'esclavage.

Par conséquent, le Groupe MAPEI :

- ▶ estime qu'une approche positive et transparente à l'égard des collaborateurs est la meilleure façon d'agir dans leur intérêt ;
- ▶ soutient la protection de la dignité humaine et l'abolition de l'exploitation du travail des enfants, forcé ou involontaire ;
- ▶ promeut le développement professionnel et personnel de ses collaborateurs ;
- ▶ s'efforce d'éviter toute forme de discrimination dans nos pratiques d'emploi dans toutes les sociétés du Groupe, en commençant par la phase de recrutement ;
- ▶ s'engage à coopérer avec les représentants du personnel afin de protéger les intérêts des collaborateurs en tenant compte de la mission du Groupe.



Égalité des chances

Le Groupe MAPEI garantit l'égalité des chances pour tous les collaborateurs MAPEI, à tous les niveaux, en offrant des opportunités d'emploi et la promotion d'un développement professionnel équitable sur la base exclusive du mérite et des compétences professionnelles, sans aucune forme de discrimination.

En particulier, **le Groupe s'engage à garantir que les collaborateurs, dans tous les aspects de la relation de travail, soient traités en fonction de leur capacité** à répondre aux exigences du poste et des tâches qui leur sont assignées, **en évitant toute forme de discrimination** prévue par la législation en vigueur, et notamment celle liée à son origine, son sexe, ses mœurs, son orientation sexuelle, son identité de genre, son âge, sa situation de famille ou sa grossesse, ses caractéristiques génétiques, sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur, son appartenance ou sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, ses opinions politiques, ses activités syndicales ou mutualistes, l'exercice d'un mandat électif, ses convictions religieuses, son apparence physique, son nom de famille, son lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire, ou en raison de son état de santé, sa perte d'autonomie ou son handicap, sa capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, sa qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Tous les collaborateurs MAPEI croient en la diversité comme une opportunité de partager des points de vue différents et sont fiers de travailler dans un environnement où le multiculturalisme apporte de nombreuses perspectives.

L'attention portée au personnel MAPEI et à sa croissance est un élément central du Groupe, avec une attention particulière et soutenue portée à la sécurité, la formation et la mise à jour continue.

En ce qui concerne le processus de recrutement et l'évolution professionnelle, des mesures efficaces pour éviter tout favoritisme doivent être adoptées, dans la limite des informations disponibles.

Le Groupe MAPEI autorise l'emploi de membres de la famille de collaborateurs conformément à la politique du Groupe, dans le respect des règles de recrutement, procédures, éthique et principes énoncés dans le présent Code, afin d'éviter :

- ▶ la subordination directe ou toute supervision indirecte de membres de la famille ou de collaborateurs engagés dans une relation intime ;
- ▶ la nomination de collaborateurs à des postes où ils peuvent influencer, contrôler ou définir la carrière, le salaire ou, plus généralement, le travail et les conditions de travail des

Pikes Peak Summit Complex
Cascade, Colorado, Etats-Unis



collaborateurs qui sont membres de leur famille ou avec lesquels ils entretiennent une relation amoureuse.

En général, le personnel peut exercer d'autres activités en dehors de MAPEI à condition que ces activités ne soient pas exercées pendant leurs heures de travail normales et que cette autre activité n'affecte pas leur capacité à effectuer leur propre travail au sein de MAPEI.

En particulier, les collaborateurs sont tenus de signaler, en toute confidentialité, les relations existantes ou potentielles qui les concernent à leur supérieur hiérarchique et aux ressources humaines.

En tout état de cause, et en dehors du dispositif de cooptation de l'Entreprise, il est interdit à tout membre du personnel MAPEI d'accepter ou de demander des promesses ou des paiements en espèces, des biens, avantages ou services de quelque nature que ce soit qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, viser à favoriser l'embauche d'un collaborateur, de son transfert ou de sa promotion.

Harcèlement, intimidation et harcèlement moral

Le Groupe MAPEI s'engage à ce que chaque collaborateur soit toujours traité avec dignité et respect.

Les comportements ou actions susceptibles, même indirectement, de violer ces droits ne sont pas acceptables et aucune forme de harcèlement n'est tolérée.

Chez MAPEI, les faits et les idées peuvent être remis en question, mais pas les personnes.

Le Groupe n'autorise aucun type de harcèlement ou de comportement malveillant, - en lien notamment avec l'appartenance ethnique, le genre ou d'autres caractéristiques personnelles -, qui puisse porter atteinte, même involontairement, à la sensibilité et la dignité de la personne visée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du lieu de travail.



Conditions de l'environnement de travail

Le Groupe MAPEI s'efforce de garantir un environnement de travail sûr et positif, exempt de toute forme de discrimination, et de préserver la dignité personnelle, la liberté, les droits de l'homme et les droits du travail.

Tout le personnel MAPEI a droit à un environnement sain, sûr et protégé et doit également agir pour le maintenir ainsi ; un lieu où la dignité et l'intégrité mentale et physique de chacun soient respectées.

Par conséquent, le Groupe attend de tous les destinataires du présent Code qu'ils contribuent à la promotion et au maintien d'un environnement de travail sain et collaboratif. En particulier, ils doivent :

- ▶ se conformer aux règles du Groupe en matière d'environnement, de santé et de sécurité sur le lieu de travail ;
- ▶ prendre toutes les précautions raisonnables pour maintenir un lieu de travail sûr et sain ;
- ▶ ne pas se mettre en danger ou mettre autrui en danger par leurs actions ;
- ▶ savoir ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail ;
- ▶ signaler toute condition de travail injuste ou dangereuse, ou tout comportement qui pourrait compromettre la sécurité du lieu de travail, au responsable compétent, ainsi que tous les accidents, les blessures, ou tout accident ou incidents évités de justesse ;
- ▶ ne pas travailler sous l'influence de substances alcoolisées ou de drogues, ni posséder, consommer, offrir ou vendre des drogues, de l'alcool ou d'autres substances ayant des effets négatifs pendant qu'ils travaillent ou se trouvent sur les lieux de travail ;
- ▶ ne jamais porter d'armes réelles ou factices sur le lieu de travail ;
- ▶ prendre en compte les besoins des personnes susceptibles d'être affectées par les effets du "tabagisme passif" sur leur lieu de travail, y compris dans les lieux où il est autorisé de fumer ;
- ▶ éviter tout comportement susceptible de créer un environnement menaçant ou hostile à l'égard de collègues ou de subordonnés afin de les isoler ou de les discréditer sur leur lieu de travail.



Aéroport Jewel Changi
Singapour

Vie privée

Dans le cadre de ses activités, le Groupe MAPEI traite des données personnelles et des informations confidentielles. Le Groupe MAPEI produit un effort constant afin de garantir la conformité avec la législation et les meilleures pratiques applicables dans les juridictions locales.

MAPEI respecte la confidentialité des données personnelles des individus et protège leur droit à la vie privée en appliquant des normes élevées en matière de protection des données.

Toutes les données nécessairement collectées dans le cadre de l'emploi, et relatives aux collaborateurs ou à d'autres personnes, sont confidentielles et ne seront accessibles ou transférées qu'à des fins légitimes et appropriées.

Le Groupe demande et conserve uniquement les données nécessaires à la gestion efficace des activités du Groupe MAPEI d'une manière légale et éthique et réduit au maximum le besoin du personnel de MAPEI d'accéder aux informations personnelles.

Les personnes de MAPEI autorisées à accéder aux données personnelles des individus :

- ▶ ne fourniront ces informations qu'aux parties autorisées, et seulement lorsque cela est absolument nécessaire, toujours en conformité avec la loi sur la protection des données et les règles internes ;
- ▶ ne fourniront jamais ces données à des tiers en dehors de MAPEI, à moins d'y être légalement obligés d'y être spécifiquement autorisés par le collaborateur ;
- ▶ conserveront ces données en toute sécurité et jamais plus longtemps qu'il n'est nécessaire à satisfaire le besoin légal ou commercial ou tout autre besoin ayant motivé cette collecte de données.

MAPEI attend de tous ses collaborateurs qu'ils :

- ▶ s'assurent que toutes les données personnelles auxquelles ils ont accès soient conservées en toute sécurité ;
- ▶ s'abstiennent d'accéder à des données personnelles, tout comme de les sauvegarder, sauf s'ils sont autorisés à le faire et qu'ils ont un besoin professionnel précis de connaître ces données ;
- ▶ respectent le droit à la vie privée de leurs collègues ;
- ▶ signalent toute perte de données ou toute violation des informations dont ils sont responsables ;
- ▶ collectent, utilisent, divulguent ou stockent le minimum de données personnelles nécessaires pour une utilisation légitime ;
- ▶ ne conservent les données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire à la finalité pour laquelle elles sont traitées.

Activités politiques

Le Groupe MAPEI s'efforce de maintenir le plus haut niveau de neutralité et, par conséquent, ne soutient ni ne finance, sous quelque forme que ce soit, aucune activité politique, organisation ou leurs représentants.

Le Groupe respecte les droits de ses collaborateurs à participer individuellement au processus politique, pour autant qu'ils ne répandent pas l'idée fautive selon laquelle ils représentent le Groupe MAPEI dans cette activité.

Par conséquent, les collaborateurs qui participent à des activités politiques :

- ▶ doivent expliquer clairement qu'ils ne représentent en aucune façon le Groupe MAPEI de quelque manière que ce soit ;
- ▶ doivent éviter d'utiliser les ressources de l'Entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris le temps de travail, les téléphones, le papier à en-tête, les courriels ou autres) pour mener ou soutenir des activités politiques personnelles ou de tiers.

Braywick Leisure Centre
Maidenhead, Royaume-Uni

©Diane Auckland - Fotohaus Ltd

Marco
Mapei - Italy





04

Santé, sécurité et environnement

Santé et sécurité sur le lieu de travail

Le Groupe MAPEI considère la santé et la sécurité sur le lieu de travail comme des droits fondamentaux du personnel MAPEI et comme des éléments clés de la pérennité du Groupe.

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs MAPEI et de ses parties prenantes est un devoir essentiel pour le succès à long terme du Groupe MAPEI, qui s'y emploie grâce à un investissement continu dans les ressources, l'amélioration de la performance des

processus et des produits, en conformité avec les normes volontaires et la législation en vigueur.

Le Groupe MAPEI promeut la conformité réglementaire et législative et exige une amélioration continue du management et de la performance.

Le Groupe MAPEI s'efforce de développer et de mettre en œuvre des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité afin de prévenir et d'éviter les accidents potentiels et de réduire le stress sur le lieu de travail.

Le Groupe MAPEI est particulièrement actif dans la promotion auprès de son personnel d'une culture axée sur un comportement sûr et sur la sensibilisation aux risques liés à santé et la sécurité grâce à la formation, et ce, dans toutes les sociétés du Groupe.

Tous les collaborateurs MAPEI doivent se considérer comme responsables et adopter toutes les mesures préventives et comportementales définies par le Groupe pour la protection de leur santé et de leur sécurité. Toutes ces mesures sont accessibles et diffusées par le biais de procédures, d'instructions, de formations et d'informations.

Le personnel ne doit pas s'exposer ou exposer d'autres travailleurs à des dangers susceptibles de provoquer des blessures ou des dommages.

Protection de l'environnement dans les process

Le Groupe s'est engagé à agir de manière responsable et considère que le développement durable est un facteur clé à promouvoir dans l'approche générale de toutes ses activités commerciales et industrielles.

Ainsi, MAPEI vise à réduire de manière continue l'impact sur l'environnement de ses activités, lorsque cela est réalisable sur le plan opérationnel et économiquement viable.

Le Groupe MAPEI surveille en permanence les performances de ses processus industriels, en suivant les meilleures pratiques, afin d'anticiper et de répondre à toutes les

exigences clés en matière d'environnement dans chaque pays.

MAPEI est engagée dans une démarche de développement durable dans le but d'aider et de guider ses partenaires stratégiques à atteindre leurs objectifs et à prévenir et réduire les impacts négatifs sur l'environnement tout au long de la chaîne de valeur.

En outre, le Groupe encourage les collaborateurs MAPEI à participer activement à la mise en œuvre de ces principes en communiquant régulièrement et en proposant des formations régulières.

Sécurité et développement durable des produits

Le Groupe MAPEI s'efforce de développer et de mettre en œuvre des solutions techniques innovantes qui réduisent l'impact sur l'environnement et qui maximisent la sécurité et le confort de travail.

Le Groupe MAPEI s'engage à produire et à commercialiser des produits conformes aux normes les plus strictes en termes de performances environnementales et de sécurité, dans le respect total des exigences législatives et réglementaires.

Soutenu par un intérêt ancré dans ses valeurs pour la protection de l'environnement, **MAPEI s'engage à développer une "approche d'économie circulaire" pour assurer un niveau élevé de durabilité des produits** tout en évaluant les impacts environnementaux par le biais de l'analyse du cycle de vie (ACV) certifiée et diffusée par l'intermédiaire de l'Environmental Product Declaration (EPD) et de Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Alondra and Matt
Polyglass - USA





05

Promotion, diffusion et établissement de rapports

Diffusion

Le Code Ethique est publié sur l'intranet de l'Entreprise et chaque filiale du Groupe le reçoit, l'adopte et le traduit dans sa langue. Toute adaptation locale, liée à des exigences réglementaires différentes, doit être adressée et approuvée au préalable par le siège de MAPEI. Le Code Ethique est à la disposition de toutes les filiales de MAPEI. Le Directeur Général de chaque filiale ou ses managers doivent le remettre à tous les nouveaux collaborateurs lors de leur embauche et le rediffuser à l'ensemble du personnel MAPEI en cas de mise à jour ou de changements.

Les initiatives de formation peuvent varier en fonction de la mission et des responsabilités au sein de l'organisation. **Tous les collaborateurs MAPEI seront informés que le respect du Code Ethique, ainsi que des règles et procédures de MAPEI, constituent une obligation contractuelle spécifique et qu'en cas de violation, des sanctions fondées sur la législation nationale sont applicables.**

Le Code Ethique est mis à la disposition de toutes les parties prenantes sur les sites internet des filiales du Groupe MAPEI et sur l'intranet.

Mise en œuvre et contrôle

Le respect du Code Ethique est considéré comme une exigence fondamentale. Aussi un contrôle interne efficace est indispensable afin d'assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre du Code.

Les Directeurs Généraux des filiales du Groupe s'engagent à veiller à son respect et doivent mener des activités de diffusion, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du Code Ethique.

En outre, les Directeurs Généraux doivent consigner toute violation, suspicion de violation possible ou conduite contraire à l'éthique au sein de la filiale qu'ils dirigent.

Plus précisément :

- ▶ la mise en œuvre du Code Ethique par tous les destinataires fera l'objet d'un suivi constant et tout commentaire ou suggestion seront les bienvenus ;
- ▶ tout comportement non conforme au Code Ethique doit être enregistré, analysé et corrigé ;
- ▶ des programmes de formation et de diffusion du Code doivent être élaborés.

Chaque département supervise et garantit la conformité de ses actions et activités avec les principes et règles de conduite énoncés dans le présent Code.

Tous les collaborateurs MAPEI sont censés connaître les principes et les règles définis dans le Code et doivent les respecter avec diligence en s'abstenir de tout comportement qui les enfreint.

Le Code Ethique ne peut pas fournir de recommandations spécifiques pour toutes les situations possibles.

En cas de doute sur l'interprétation du Code, de situations suspectes ou lorsque l'on se sent particulièrement pressé de prendre une décision, nous devons apprendre à nous poser les bonnes questions :

- ▶ Ce que je fais est-il autorisé ?
- ▶ Est-ce que je respecte les valeurs et les principes de MAPEI ?
- ▶ Mon comportement est-il conforme aux procédures de l'Entreprise ?
- ▶ Est-ce que je me comporte correctement ?
- ▶ Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques ?



Aéroport LaGuardia
New York, Etats-Unis

Si la réponse à une seule de ces questions est "non", ou si nous avons un doute sur la légitimité de notre action ou sur l'application d'un principe du Code, nous devons nous arrêter et demander conseil par le canal le plus approprié.

Exprimer ses doutes et poser des questions permet de gérer correctement les situations et de résoudre les problèmes potentiels.

Le Groupe MAPEI encourage les collaborateurs MAPEI à demander des éclaircissements sur le Code, par l'intermédiaire de leurs supérieurs hiérarchiques, du service des Ressources Humaines ou directement par le canal dédié du siège social, codeofethics@mapei.com.

Toutes les demandes de clarification recevront une réponse rapide.

Signalement et violations

Il est obligatoire de se conformer aux valeurs, principes, règles et politiques contenus dans le présent Code.

Conformément à l'éthique et aux principes de transparence, d'intégrité et de loyauté qui guident le Groupe, les collaborateurs MAPEI doivent immédiatement signaler à leur supérieur hiérarchique, aux Ressources Humaines ou au canal approprié toute violation, tout comportement non conforme aux valeurs et principes du Code. Une coopération maximale est attendue pour détecter toute violation éventuelle.

Toute personne ayant un rôle de manager ou de dirigeant doit avoir un comportement exemplaire en effectuant son travail conformément aux principes et règles de conduite contenus dans le Code.

Tout dirigeant ou manager est responsable des contrôles hiérarchiques relevant de son périmètre, ainsi que de l'enregistrement et du signalement de toute violation ou de tout manquement à l'éthique qui pourrait survenir dans son service.



Le Groupe MAPEI a défini un cadre pour le signalement de toutes conduites illégales, de fautes ou d'omissions, qui constituent ou peuvent constituer une violation, ou une incitation à la violation, du Code Ethique, des principes de lutte contre la corruption ou de tout autre règle interne ou externe en la matière.

Un canal confidentiel et dédié pour faire remonter tout problème directement au siège est disponible à l'adresse électronique : codeofethics@mapei.com (gérée exclusivement par le service d'audit interne et les Ressources Humaines Corporate du Groupe) ou via le portail de signalement en ligne.

Aucune mesure de rétorsion, de discrimination ou de sanction, directe ou indirecte, n'affectera les personnes qui signalent des faits de bonne foi.

Tout collaborateur qui enfreint une politique du Groupe MAPEI ou qui autorise sciemment une violation, fera l'objet d'une sanction disciplinaire en fonction de la gravité de l'infraction commise, pouvant aller jusqu'au licenciement et le remboursement à MAPEI des toute perte découlant de cette infraction.

En outre, s'il existe des motifs suffisants, une violation du Code peut également conduire MAPEI à engager une action en justice à l'encontre de la personne qui a commis ou a été impliquée dans des conduites contraires à l'éthique, auprès des autorités compétentes, toujours en conformité avec les lois et réglementations locales.

